

Devenez Animateur Professionnel

CQP Animateur Péri-scolaire
du 19 septembre 2016 au 31 janvier 2017
au centre de formation de Pontoise (95)

Nos engagements

- Des formateurs issus de la branche professionnelle de l'animation
- Un suivi personnalisé réalisé avec le tuteur de la structure tout au long de la formation
- Une formation de 417 heures dont 217 heures en centre de formation et 200 heures en entreprise
- Un calendrier adapté aux contraintes des ACM

Renseignements

Ligue de l'enseignement
Fédération du Val d'Oise
2/4 rue Berthelot
95300 PONTOISE

Virgil CASSIER
01 30 31 89 35
virgil.cassier@ligue95.com
www.ligue95.com



CQP
Animateur
Péri-scolaire



**Du 19 septembre 2016
au 31 janvier 2017**

Diplôme Professionnel
de la branche Animation

**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT**
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



Le CQP Animateur Péricolaire

Le Certificat de Qualification Professionnelle "animateur péricolaire" est un diplôme de la branche professionnelle de l'animation qui permet d'encadrer contre rémunération dans le cadre des Accueils Péricolaires. Cette formation permet donc d'être animateur dans les écoles dans les temps d'accueil et de garde avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne. Cette qualification peut constituer une première étape vers d'autres diplômes professionnels comme le BPJEPS.

Les avantages



Pour le candidat

- Développement des compétences et de l'employabilité
- Reconnaissance de l'employeur
- Obtention d'une qualification professionnelle
- L'équivalence BAFA
- Un tremplin pour accéder à une qualification supérieure (validation des UC 5 et 9 du BPJEPS Loisirs Tous Publics)

Pour l'employeur

- Développement des compétences de leurs agents
- Des équipes de professionnels
- Une meilleure collaboration avec l'école et ses partenaires
- De vrais temps d'animation dans le cadre des NAP ou du temps péricolaire



Une formation en alternance

200 heures en entreprise

Ces temps de stage se dérouleront durant les différents temps de l'Accueil Péricolaire (matin, midi, soir, NAP, ...). Ils ne peuvent se dérouler les mercredis et vacances qui sont des temps «extra-scolaires».

217 heures en formation

Ces temps de formation se dérouleront principalement durant les mercredis et vacances scolaires, de manière à laisser les candidats disponibles pour leurs employeurs sur la totalité des temps d'accueils péricolaires.



Déroulement de la formation

• Module de Positionnement

21h en formation

Le positionnement doit permettre de clarifier le projet individuel de formation du stagiaire.

• Module 1 : Accueillir les enfants dans les temps de loisirs péricolaires

35h en formation, 52h en entreprise

Certification : Soutenance à l'oral d'un compte-rendu

• Module 2 : Concevoir un projet d'animation

63h en formation, 60h en entreprise

Certification : Production d'un document et entretien oral

• Module 3 : Conduire des temps d'animation péricolaires en direction des publics enfants

98h en formation, 88h en entreprise

Certification : mise en situation d'animation

Tarif et inscription



• **Tarif :** 2400€

• **Financement :** possibilité de prise en charge par Uniformation ou l'OPCA de votre employeur ou par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

• **Inscription :** votre inscription est enregistrée dès réception des pièces suivantes:

- La fiche d'inscription ci-jointe remplie et signée + 1 photo d'identité
- Une copie de votre pièce d'identité
- La convention de prise en charge de votre employeur
- Un certificat médical autorisant la pratique sportive de moins de 3 mois